



Séance du Conseil Municipal du 9 février 2018

Le neuf février deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents la majorité des membres en exercice, à l'exception :

- de Marie-Paule Grattennoix, excusée et ayant donné procuration à Roselyne Lecomte
- de Maryline Davesne, excusée et ayant donné procuration à Isabelle Toron
- de Gilbert Cuvillier, excusé et ayant donné procuration à Clémence Froissart-Senlis,
- de Laurence Leraillé, excusée

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire précise qu'une modification est à apporter à la précédente réunion du conseil municipal, à savoir dans la délibération pour la dénomination de nouvelles voies, ceux ne sont pas des impasses créées mais bien des allées.

Intégrant cette modification, le compte rendu de la séance en date du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal

Dans le cadre de la délibération en date du 7 avril 2014, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, il signale :

- Avoir signé la proposition de mission de maîtrise d'œuvre hors AVP/PRO déjà réalisée, du bureau d'études V3D Concept pour les travaux de création d'une passerelle sur le contre canal de la Somme pour un taux de rémunération de 3,50 %.
- Avoir signé l'offre pour le suivi agronomique des épandages de boues de la station d'épuration de Saint-Valéry-sur-Somme en 2018 avec la Chambre d'Agriculture de la Somme pour un montant total de 4885 €HT.
- Avoir signé l'offre pour les travaux de création d'une passerelle sur le contre canal de la Somme avec l'entreprise MARCANTERRA pour un montant de 182 928 €HT.

- Avoir signé l'offre de la tranche optionnelle du marché de prestations de services pour la surveillance et l'entretien des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable, tranche optionnelle qui concerne la mise en place de compteurs avec système de radio-relève avec l'entreprise VEOLIA pour un montant total de 290 364 €HT.
- Avoir signé la proposition de mission de maîtrise d'œuvre globale du bureau d'études V3D Concept pour les travaux d'aménagement extérieur des services techniques pour le taux de rémunération de 5,5%.

1- Comptes de gestion 2017 du Receveur Municipal

Compte de Gestion - budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

Compte de Gestion - budget annexe du camping

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 sur le budget annexe du camping municipal, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du camping ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

Compte de gestion - budget du service eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 sur le service public de l'eau et l'assainissement, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du service public de l'eau et l'assainissement ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

2- Comptes administratifs 2017 du Budget Principal, du Budget Annexe Camping Municipal et du Budget Annexe eau et assainissement

1A - Compte administratif - Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle les réalisations et investissements majeurs pris en charge sans recours à l'emprunt en 2017. Le montant total des investissements s'élève à 2 596 059,28 euros, avec des restes à réaliser 2017 de 1 222 000 euros.

Monsieur le Maire signale également qu'en 2017, les recettes liées au stationnement payant représentaient 49,58% des recettes liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire détaille les investissements les plus significatifs de l'année 2017 :

Travaux voirie : 870.000 euros

Extension des réseaux électriques : 7 535 euros

Bien qu'étant de l'investissement communal à la charge de la commune, ces dépenses apparaissent en section de fonctionnement puisqu'elles sont réglées via la compensation financière vers la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme concernant la voirie et la FDE 80 concernant l'extension des réseaux.

Monsieur le Maire rappelle, que pendant l'année écoulée, ont été réalisés ou ont eu un commencement d'exécution les investissements suivants, comme le prévoyait le budget 2017 de la commune :

Monuments et restauration du patrimoine

- Travaux de restauration bureau de chasse : 5 020,66 €
- Estacade : remplacement de lames endommagées : 28 069,92 €
- Remparts et Soutènement : 77 472 €
- Restauration et de transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception : 194 988,07 €
- Restauration des orgues : 27 676,58 €
- Mur rue d'Argoules : 32 983,20 €
- Conservation des reliques : 9 337,78 €
- Local passage Hédin : 33 071,27 €

Construction, aménagement ou mise aux normes de biens communaux

- Vestiaires du terrain de football en cours de réalisation : 819 992,78 €
- Travaux dans les logements communaux : 32 801,79 €
- Mise en conformité aire des campings cars : 27 245,40 €
- Equipement vidéo-projection salle quai Jeanne d'Arc : 25 333,84 €
- Achat services techniques : 759 247,25 €

Investissements mobiliers et équipements des services

- Programme éclairage public : 92 398,83 €
- Boulodrome : 8 640 €
- Achat d'équipements pour les services techniques et administratifs : 8 645,90 €
- Signalétique et mobilier urbain : 45 310,01 €
- Achat patinoire synthétique : 57 284,69 €
- Jeux du trou de la plage : 2 563,84 €
- Illumination de Noël : 13 636,48 €
- Horodateurs : 864 €
- Mise en conformité des sirènes : 18 910,80 €

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement : Dépenses (*) 3 249 603,29
Recettes 4 577 220,82

Excédent de l'année + 1 327 617,53

Excédent reporté n-1 + 1 060 676,86

()Ces dépenses incluent la participation versée à la CCBSS affectée aux travaux de voirie et les participations versées à la FDE80 pour les effacements de réseaux*

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : + 2 388 294,39

Section d'Investissement : Dépenses 2 596 059,28
Recettes 2 034 998,31

Déficit de l'année - 561 060,97

Excédent reporté n-1 + 240 991,27

RESULTAT D INVESTISSEMENT : - 320 069,70

Restes à réaliser Dépenses : 1 222 000

Restes à réaliser Recettes : 160 000

RESTES A REALISER DEFICITAIRES : - 1 062 000

Soit : - 1 382 069,70

Dès la sortie de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bocquet, à la majorité,

- APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2017

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

1B - Compte administratif - budget annexe camping

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement : Dépenses 89 875,44
Recettes 89 251,15

Excédent de l'année - 624,29

Excédent reporté n-1 + 6 588,39

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : + 5 964,10

Section d'Investissement : Dépenses 0
Recettes 0

RESULTAT D INVESTISSEMENT : 0

Dès la sortie de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bocquet, à la majorité,

- APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe « Camping Municipal » de l'année 2017

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

1C - Compte administratif - budget du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle les réalisations et investissements majeurs pris en charge sans recours à l'emprunt en 2017. Le montant total des investissements s'élève à 620 125,42 €, avec des restes à réaliser de 53 000 €. Monsieur le Maire détaille les investissements entrepris en 2017 :

- Changement canalisation eau route de Ribeauville pour 186 889,55 €
- Changement canalisations eau et assainissement rue d'Argoules : 258 720,10 €
- Fin du programme changement canalisation rue des champs verts : 3 410,02 €
- Branchements neufs et plomb : 2 396,14 €
- Achat matériel : 40 489,32 €

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2017
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement : Dépenses 805 654,26
Recettes 1 015 306,18

Excédent de l'année + 209 651,92

Excédent reporté n-1 + 269 999,40

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : + **479 651,32**

Section d'Investissement : Dépenses 620 125,42
Recettes 416 741,06

Déficit de l'année - 203 384,36

Excédent reporté n-1 + 238 526,92

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : + 35 142,56

Restes à réaliser Dépenses : 53 000

Restes à réaliser Recettes : 39 000

RESTES A REALISER DEFICITAIRES : - 14 000

Soit : + 21 142,56

Dès la sortie de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bocquet, à la majorité,

- APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe « Eau et Assainissement » de l'année 2017

3 abstentions : Nathalie Deher, Denis Courtois et Pascal Neuvillers

3- Affectation du résultat de fonctionnement de 2017

Affectation du Résultat de fonctionnement du Budget Principal

BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT : 1 382 069,70
(1068)

REPORT A NOUVEAU : 1 006 224,69
(002)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement);

Le Conseil Municipal, à la majorité

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

1 382 069,70 au compte 1068 (recette d'investissement)

1 006 224,69 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

Affectation du Résultat du service de l'eau et de l'assainissement :

BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT : 0
(1068)

REPORT A NOUVEAU : + 479 651,32
(002)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

479 651,32 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

4- Eclairage public – Aménagement d'un parking – rue des Remparts – convention avec la FDE 80

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 15 points lumineux (version Beauregard 36 LEDS 78 W) dans le cadre de l'aménagement d'un parking rue des Remparts.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 33 071,46 €TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Contribution de la commune	20 832,42 €
- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA, la Maîtrise d'œuvre)	12 239,04 € -----
	Total TTC : 33 071,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 20 832,42 €

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

5- Eclairage public - aux abords de l'entrepôt des sels – convention avec la FDE 80

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 8 points lumineux aux abords de l'entrepôt des sels.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 14 088,37 €TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Contribution de la commune	8 874,57 €
- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA, la Maîtrise d'œuvre)	5 213,80 € -----
	Total TTC : 14 088,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 8 874,57 €

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

6- Eclairage public – Aménagement d'un parking – rue Jules Gaffé – convention avec la FDE 80

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de points lumineux dans le cadre de l'aménagement d'un parking rue Jules Gaffé. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 8357,04 € TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Contribution de la commune	5264,28 €
- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA, la Maîtrise d'œuvre)	3 092,76 € -----
	Total TTC : 8 357,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 5 264,28 €

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

7- Eclairage public – Aménagement d'un parking – 3^{ème} cimetière rue de Neuville – convention avec la FDE 80

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de points lumineux dans le cadre de l'aménagement d'un parking rue de Neuville – 3^{ème} cimetière.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 43 067,40 € TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Contribution de la commune	27 129,07 €
- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA, la Maîtrise d'œuvre)	15 938,33 € -----
	Total TTC : 43 067,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 27 129,07 €

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

8- Demandes de subventions au titre de la DETR 2018 : aménagement des services techniques, création d'un citystade

- ✓ Aménagement des services techniques

Monsieur le Maire a présenté le projet de restauration des ateliers techniques de la commune. Les travaux envisagés sont les suivants : mise en place d'une solution aérotherme pour le chauffage des ateliers, l'aménagement intérieur, la sécurisation des bâtiments et un aménagement de plateforme extérieure. Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 266 262,08 euros HT suite à la procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à la majorité,

- d'approuver les travaux d'aménagement des ateliers techniques communaux
- d'approuver le plan de financement présenté comme suit :

Total HT	266 262,08 euros	
TVA	53 252,42 euros	
Total TTC	319 514,49 euros	
Plan de financement		
Participation de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux	30% du montant HT	79 878, 62 euros
Part communale	Fonds propres	186 383,46 euros
	TVA (avance)	53 252,42 euros

- de charger Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de DETR 2018 pour la restauration des ateliers techniques de la commune de Saint-Valery-sur-Somme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

✓ Création d'un citystade

Monsieur le Maire a présenté le projet de création d'un plateau multisports couvert de 24x13 dans le quartier des écoles et du collège de la Baie de Somme. Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 168 500 euros HT suite à la procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à la majorité,

- d'approuver le projet de création d'un plateau multisports couvert de 24x13
- d'approuver le plan de financement présenté comme suit :

Total HT	168 500 euros	
TVA	33 700 euros	
Total TTC	202 200 euros	
Plan de financement		
Participation de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux	30% du montant HT	50 550 euros
CNDS	20% du montant HT	33 700 euros
Part communale	Fonds propres	84 250 euros
	TVA (avance)	33 700 euros

- de charger Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de DETR 2018 pour la création d'un citystade sur la commune de Saint-Valery-sur-Somme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

9- Implantation d'un relais de radiotéléphonie Free Mobile

Vu le dossier présenté par la Société Free Mobile concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie à Saint-Valery-sur-Somme, situé sur la parcelle cadastrée section AE, numéro 310 sise Lieu-dit « Aux Moulins de Veuve Rignon » sis 9009 route de Ribeuville

Le Conseil Municipal, à la majorité, et sous réserve de l'accord de la déclaration préalable,

- Autorise Free Mobile à implanter à Saint-Valery-sur-Somme (80230) parcelle cadastrée numéro 310 section AE, des systèmes d'antennes de télécommunication et de faisceaux hertziens, ainsi que des armoires techniques pour une surface louée de 18 m² environ.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un bail de 12 ans avec Free Mobile pour la location de l'emplacement destiné à accueillir les installations de télécommunication. La commune percevra un loyer annuel de 4100 euros nets qui augmentera selon les modalités décrites à l'article 5 des Conditions Générales.

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

10- Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de la Préfecture pour la désignation d'un correspondant défense. Il s'agit de développer le lien entre l'armée et la Nation tout en dotant les autorités militaires du département d'interlocuteurs privilégiés, à l'occasion notamment, d'actions de proximité. Ce correspondant doit être désigné par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de désigner Monsieur Didier GONDOIS comme correspondant défense de la commune de Saint-Valery-sur-Somme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération

11- Demande d'agrément au titre de l'engagement du Service Civique

Le dispositif du Service Civique Volontaire, créé par la loi du 10 mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010, a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service d'un organisme, dont une collectivité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, sur une durée de 6 à 12 mois. Les domaines d'intervention sont au nombre de neuf. Parmi ceux-ci, on trouve notamment la solidarité, la santé et l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique auprès des services de l'Etat ;
- Donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, en général et, en particulier, à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire, dans le domaine de l'environnement, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

12 – Délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux au profit de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme pour la réalisation de travaux eau et assainissement de la rue des Moulins, Quai Violette, rue des Granges

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la rue des Moulins, Quai Violette et rue des Granges, répertoriée au titre des voiries d'intérêt communautaire. Toutefois, la Commune reste compétente en matière d'eau et d'assainissement.

Il serait avisé de profiter du chantier de voirie à venir pour effectuer les travaux qui s'imposent également dans ces domaines de compétence communale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de déléguer à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, la maîtrise d'ouvrage des travaux à entreprendre en matière d'eau et d'assainissement afin de changer les canalisations rue des Moulins, rue des Granges et Quai Violette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- de déléguer à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme la maîtrise d'ouvrage des travaux à entreprendre en matière d'eau et d'assainissement rue des Moulins, rue des Granges et Quai Violette,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

13 – Maintien de salaire – mise en place d'une participation de l'employeur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- de participer à compter du 1^{er} février 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la garantie maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 2 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie maintien de salaire labellisée,

14 - Questions et informations diverses

- ✓ Création d'un poste d'agent de police municipal

Compte tenu des contraintes toujours plus importantes de la commune en matière de sécurité, Monsieur le Maire propose de créer un poste de Chef de service de police municipale à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité,

- Décide la création d'un poste de Chef de service de la police municipale à temps complet à compter du 1avril 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.

Remarques des conseillers municipaux

Pascal Neuvillers signale que les pirogues du Club de Kayak occupent illégalement la plage. Le nécessaire va être fait pour remédier au plus tôt à cette situation.

Denis Courtois, dans le cadre de l'organisation de la Transbaie du 17 juin 2018, souhaite savoir si le parking d'entrée de ville sera libre et si il sera possible à la course d'emprunter la rue de l'Entrepôt. Le parking du Canal sera disponible le 17 juin pour la Transbaie, malheureusement et compte tenu des travaux de l'entrepôt la rue de l'Entrepôt ne sera pas empruntable par les coureurs.

Le Secrétaire de Séance

